

## Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, pollution des sols et potentiel radon

code postal : 89100

Commune de **PARON**

code Insee : 89287

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° DDE-SAUER-2006-0144

du 22 mars 2006

mis à jour le

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPRn)**

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui  non 

PPR prescrit n° 98100

date 31 mars 1998

aléa débordement de l'Yonne

date

aléa ruissellement du ru de Subigny

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

Documents graphiques (cartes aléas)

consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPRn intègre des prescriptions de travaux :

oui  non **3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers (PPRm)**

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui  non 

date :

aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPRm intègre des prescriptions de travaux :

oui  non **4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques (PPRt)**

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt prescrit et non encore approuvé

oui  non 

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt approuvé

oui  non 

date

aléa :

date

Aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPRt intègre des prescriptions de travaux :

oui  non **5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R.563-4 et R.25-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5 

très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R.125-24 du Code de l'environnement est :

<http://www.legifrance.gouv.fr> - Article D563.8-1 du code de l'environnementconsultable sur Internet \* **6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols**

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) :

oui  non 

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

<http://www.georisques.gouv.fr>consultable sur Internet \* **7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

La commune se situe dans une zone à potentiel radon classée de niveau 3

oui  non **8. Cartographie de l'ensemble des risques (argiles, inondations, radon ...)**<http://www.georisques.gouv.fr>**9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr> dans la rubrique : *Connaître les risques près de chez soi*

Date : Mars 2006 - mai février 2021

Le préfet de l'Yonne,